

## REVITALISATION DE LA SARINE EN VILLE DE FRIBOURG

Synthèse de l'atelier participatif du 4 septembre 2020



## SOMMAIRE

Contexte et objectifs de l'atelier	4
Méthodologie	4
Déroulement de la soirée	5
Synthèse des échanges par secteur	6
▪ Maigrauge	6
▪ Neuveville	7
▪ Boucle de l'Auge	9
▪ Zaehringen	9
▪ Neigles	10
Mot de la fin	11

## CONTEXTE ET OBJECTIFS DE L'ATELIER

Le 30 mars 2017, un premier atelier participatif a permis de préciser les attentes et les besoins des acteurs de cette portion de territoire quant aux usages de la rivière et de ses abords. Les informations récoltées, sous forme d'un rapport de synthèse et d'une carte, ont permis, en complément aux expertises techniques antérieures (étude CSD et Paysagegestion notamment), de compléter et d'étoffer le cahier des charges des MEP (Mandats d'étude parallèles) à l'issue desquels, le 21 août 2018, le projet du groupement Tamarin s'est vu attribuer le mandat en vue d'aboutir à terme à la réalisation du projet de revitalisation.

Un deuxième atelier participatif qui s'est déroulé le 27 septembre 2018 a permis de préciser les attentes et les besoins des acteurs de cette portion de territoire quant aux usages de la rivière et de ses abords. Les informations récoltées sous forme d'un rapport de synthèse ont complété les études et nourri le travail des mandataires en vue d'aboutir à l'avant-projet.

Afin de continuer l'interaction lancée par ces deux premiers ateliers, ce troisième atelier présente aux participants l'avant-projet en précisant quelles solutions spatiales sont proposées en réponse aux besoins exprimés dans les précédents ateliers.

Cette présentation met en évidence les solutions proposées. Elle est aussi l'occasion de continuer dans la collaboration avec la population en recueillant ses judicieux conseils, notamment en matière d'usage des lieux tous acteurs confondus.

## MÉTHODOLOGIE

L'invitation à ce troisième atelier a été envoyée à l'ensemble des parties prenantes du projet de revitalisation de la Sarine, correspondant aux participants des deux premiers ateliers. L'atelier s'est déroulé sur environ deux heures et 27 personnes y ont assisté (cf. annexe 1).

Pour présenter l'avant-projet, les mandataires l'ont séquencé en cinq secteurs comme lors du deuxième atelier, à savoir :

- La Maigrauge,
- La Neuveville,
- La Boucle de l'Auge,
- Zaehringen,
- Les Neigles.

Après la présentation de chaque secteur, la discussion s'est ouverte avec les participants pour recueillir leur expertise d'usage ainsi que leurs compléments et pistes d'évolutions possibles.

## DÉROULEMENT DE LA SOIRÉE

La soirée s'est déroulée selon l'ordre du jour suivant :

- |   |         |
|---|---------|
| 1. Accueil des participants   | ABW     |
| 2. Développement du projet : où en est-on ?   | ES      |
| 3. Évolution du projet<br>secteur par secteur, présentation des évolutions en réponse<br>aux attentes exprimées lors du dernier atelier | Tamarin |
| 4. Échanges et discussion après chaque secteur  | Tous    |
| 5. Prochaines étapes  | ES      |
| 6. Clôture de la soirée   | PON     |

ABW : Andrea Burgener Woeffray, Conseillère communale en charge de la Direction de l'Edilité, du Service d'urbanisme et architecture et du Service du génie civil, de l'environnement et de l'énergie

PON : Pierre-Olivier Nobs, Conseiller communal en charge de la Direction des Sports, de la Police locale et de la Mobilité

ES : Enrico Slongo, Architecte de Ville

Tamarin : groupement formé du bureau Ilex représenté par M. Guerric Perré, du bureau Linkfabric représenté par Mme Nathalie Luyet, du bureau SD Ingénierie représenté par M. Stéphane Giroud et du bureau BiolConseil

## SYNTHÈSE DES ÉCHANGES PAR SECTEUR

La Conseillère communale Andrea Burgener Woeffray accueille les participants.

L'Architecte de Ville Enrico Slongo explique à l'auditoire que l'avant-projet a été décalé temporairement par rapport aux prévisions annoncées car des négociations ont eu lieu entre la Confédération, le Canton et la Ville afin d'aboutir à la stabilisation de l'espace réservé aux eaux (ERE). Ces négociations ont permis de fixer un périmètre important puisqu'il conditionne fortement le projet en termes d'usages.

A la suite de l'aboutissement de ces négociations, les études ont pu reprendre pour aboutir à l'avant-projet. Ce dernier est présenté ce soir secteur par secteur (cf. présentation annexe 2) et en ouvrant la discussion à chaque séquence (synthèse ci-après), par les représentants du groupement Tamarin.

### *Maigrauge*

A l'issue de la présentation de ce secteur, le représentant de l'Abbaye de la Maigrauge demande si le tracé du périmètre de l'ERE validé est définitif. Sous le couvert des services présents, les mandataires répondent que oui et qu'il serait par conséquent souhaitable que les surfaces agricoles à l'intérieur de l'ERE fassent en principe l'objet d'une exploitation extensive, à négocier avec les représentants de l'Abbaye.

Le représentant du Service des forêts et de la faune interroge sur la possibilité de planter quelques arbres solitaires dans le champ. Les mandataires informent que le champ est une propriété privée et qu'il est du ressort des propriétaires de donner leur accord. Ils précisent toutefois qu'il y a la possibilité de planter des arbres le long de la route à évaluer.

Un des membres d'une association, prenant la parole en tant que père de famille, manifeste son doute quant à la largeur de la route en goudron qui paraît trop étroite, par conséquent pas optimale pour la cohabitation des patins à roulettes, trottinettes et véhicules motorisés lors des sorties familiales. Les mandataires rassurent en précisant qu'une largeur de 3,30 mètres permet la cohabitation entre ces différentes utilisations et respecte les normes en vigueur en la matière. Ils précisent également que la circulation de véhicules motorisés sur ce secteur est rare et se limite presque exclusivement aux véhicules du Groupe E chargés de l'exploitation des barrages.

Le Groupe E réitère sa demande de conserver la voie d'accès pour l'entretien des barrages. Il met également en garde sur les aspects de sécurité liés à l'exploitation des barrages notamment en cas d'ouverture des vannes. Les mandataires expliquent que le projet propose de concentrer la relation avec la rivière dans les salons qui proposent plutôt une relation visuelle et à distance. Dans ce secteur, où la dynamique naturelle est la plus riche, en dehors des salons, la forêt au bord de la rive est épaisse et maintient une barrière naturelle difficile à franchir.

Le représentant de l'Association La Frayère aimerait connaître la quantité de gravier qui sera déposée durant la première phase et à quel rythme. Pour répondre, le projet de revitalisation de la Sarine cherche à rétablir une dynamique alluviale. Il s'appuie sur le fait que les impacts de l'exploitation

hydroélectrique devront être compensés par des mesures effectuées par le canton (dépôts de gravier et crues artificielles) dans la durée. Cependant, dans le cadre du projet, un premier volume d'env. 2 000 m<sup>3</sup> sera mis en place à la Maigrauge, sous forme de dépôts, pour être naturellement mis en place par les crues.

## *Neuveville*

La représentante de l'Association de défense des intérêts du quartier de la Neuveville demande s'il y aura du mobilier urbain qui permettra d'accueillir du public dans la séquence des Grandes-Rames. Il lui est répondu que le projet proposera une gamme de mobilier urbain pour la Sarine. Dans cette séquence, des bancs, des chaises longues et des surfaces pour s'étendre ainsi que des tables et des chaises pour pique-niquer sont actuellement prévus.

La représentante de l'Association de quartier précise qu'il serait utile également de prévoir d'installer des grills en spécifiant que les grillades ne peuvent avoir lieu qu'aux endroits prévus afin d'éviter une prolifération de grillades sauvages lors des beaux jours. Les mandataires remercient pour cette information qui pourra être prise en compte dans la phase ultérieure et plus détaillée du projet.

Le représentant de l'Association des intérêts du quartier de l'Auge demande s'il y aura un accès limité à la circulation sur le Chemin de la Motta. Les mandataires répondent que le projet prévoit de pacifier le trafic sans pour autant limiter l'accès au Chemin de la Motta. La suppression des places de parc éliminera de fait la génération de circulation.

Le représentant du FC Central souhaite savoir si le stade de la Motta sera touché par le projet. Il lui est précisé que ce ne sera pas le cas. Cette personne souligne par contre qu'aux Grandes-Rames, le terrain d'entraînement des juniors qui comprend un but fixe et deux éclairages sera modifié. Il précise qu'actuellement, il n'est que très peu utilisé, mais cela n'est que momentané. Il lui est précisé que le projet prévoit une place pour la pratique du sport. On pourra y pratiquer le football notamment, mais le terrain ne sera pas formellement délimité.

Le Conseiller communal en charge du Service des sports Pierre-Olivier Nobs explique que le projet de revitalisation de la Sarine exerce une certaine pression sur les terrains de football. Cependant, cette pression a donné lieu à une opportunité, celle qui a conduit les autorités communales à mandater une étude en vue de réaliser un plan directeur des sports. Ce dernier, une fois formalisé, induira certaines modifications dans les usages actuels en matière d'utilisation des infrastructures sportives de la ville. Le FC Central devra vraisemblablement s'attendre à certains changements nécessaires à une amélioration des infrastructures sportives au regard de la demande et de l'utilisation de celles-ci, tous sports confondus.

L'Architecte de Ville Enrico Slongo précise également que le rétrécissement de la pelouse permet d'éloigner la population de la zone de danger liée aux chutes de pierres le long de la falaise. Maintenir cette distance de sécurité permet en plus un meilleur accès à la falaise pour l'entretien et la sécurisation.

Le Service des forêts et de la faune rend attentif à la prise en considération du changement climatique lors du choix des essences à planter. Il est précisé que la forêt protectrice, le long de la falaise, fait partie du projet de revitalisation.

Le représentant du Groupe E demande s'il y aura des informations de prévention liées au danger en rivière car dans ce secteur, il semble que le projet rende la Sarine plus accessible avec la plage verte proposée. Il lui est répondu que la question de la prévention n'a pas actuellement été prise en compte dans ce projet et ne fait pas l'objet de ce mandat de renaturation. Cependant, il est pris note de la question soulevée qui pourra être traitée dans le cadre des dangers naturels.

Le représentant de l'Association La Frayère demande quel est le système d'accroche des troncs d'arbres. Les mandataires précisent qu'au stade actuel du projet, il est prévu un système de barres d'acier forées dans la molasse sur lesquelles les arbres sont ancrés.

Le représentant de la Fédération Fribourgeoise des sociétés de pêche demande quelle est la quantité, en m<sup>3</sup>, de gravier qui va être déposée durant la première phase et à quel rythme. Comme précisé pour La Maigrauge, le projet va mettre en place un lit de gravier ainsi qu'une morphologie minimale. Le volume de gravier qu'il est envisagé de placer dans le cadre des travaux pour La Neuveville est d'environ 8 000 m<sup>3</sup>.

Le représentant du Groupe E intervient pour avertir qu'à futur, il y aura d'importantes crues artificielles qui vont charrier les graviers et qu'il faudra prendre en considération ces curages lors de la mise en place des aménagements fixes en dur, afin qu'ils ne soient pas détruits.

Le représentant de la Section lacs et cours d'eau du Service de l'environnement souligne que l'aspect dynamique du cours d'eau est recherché dans une revitalisation, ce qui a pour conséquences que les structures, telles que les sédiments, se déplacent. C'est cela qui justement amènent de la biodiversité et c'est là tout l'objectif d'une revitalisation.

Le représentant de l'Association La Frayère demande par quel moyen seront déposés les graviers dans ce tronçon, sachant que pour le secteur de La Maigrauge, ce déchargement a été effectué par des camions. Les mandataires précisent que lors des travaux d'exécution du projet uniquement, les graviers nécessaires à l'amélioration du tronçon seront amenés par camions et mis en place par des pelles mécaniques. Par la suite, le renouvellement des dépôts par camions se fera uniquement dans le secteur de La Maigrauge, puis c'est la rivière qui fera le travail par sa dynamique de charriage.

La représentante de l'Association des intérêts du quartier de l'Auge rappelle qu'à un certain moment, il était question d'une passerelle qui reliait le Port aux Grandes-Rames. Elle demande ce qu'il en est de cette passerelle. Il est répondu que cette planification sort du mandat du projet.

## *Boucle de l'Auge*

### **Séquence Le Solarium et Le Belvédère**

Le représentant de l'Association La Frayère demande s'il y aura un rétrécissement de la Sarine, des bois ancrés et des apports de gravier à cet endroit. Les mandataires répondent que le projet prévoit un épaissement des berges (gravier et blocs) et l'ancrage de bois mort pour le tronçon situé en amont du pont du Milieu. En aval, du bois mort sera ancré au pied de la berge gauche. Le projet de rivière n'a pas changé pour le reste et l'apport de gravier sera assuré par la dynamique naturelle de charriage.

### **Séquence Les Augustins et La Promenade du Saumon**

Le représentant du Groupe E demande si la rivière sera plus profonde afin de prendre en compte la problématique de l'échouage des ablettes. Pour le moment, le projet a conservé en l'état la mesure qui avait été réalisée pour éviter un échouage des ablettes. Si cette dernière devait ne pas être satisfaisante, une évolution du projet sera envisagée dans le cadre de l'étude du projet de l'ouvrage.

## *Zaehringen*

### **Séquence Parc des Légendes**

Le représentant du FC Central souligne avec satisfaction que le terrain de football du Grabensaal n°1 reste. Il relève par contre que le terrain n°2 du FC Central et du Schoenberg disparaît. Le Conseiller communal Pierre-Olivier Nobs intervient pour préciser que, comme il l'a mentionné précédemment, le projet implique de réfléchir aux contraintes mais aussi aux opportunités. Dans cette optique et afin de mettre en place le plan directeur des sports, une étude a été effectuée pour connaître les besoins des clubs de football en termes de vestiaires, de terrain, etc. Le Conseil communal a compris que s'il réalise le projet de revitalisation de la Sarine, il faut trouver une solution compensatoire pour le football et œuvrer en ce sens. Il précise qu'à l'heure actuelle, le plan directeur des sports a été présenté à la Commission des sports. Pour aller plus loin, il invite également les représentants des associations sportives à venir le consulter auprès du Service des sports.

La Conseillère communale Andrea Burgener Woeffray mentionne que le projet de revitalisation de la Sarine s'effectue par étapes. Elle explique qu'il est possible, par exemple, d'attendre pour réaliser cette partie aussi longtemps qu'un emplacement pour un nouveau terrain de football n'aurait pas été trouvé.

Le représentant du FC Central demande qu'elle est la temporalité de cette intervention car 2023-2024 sera vite là et il désire se préparer. Il lui est précisé que le calendrier détaillé n'a pas encore été élaboré à ce stade. La Conseillère communale Andrea Burgener Woeffray souligne cependant que la première intervention à effectuer dans ce projet n'est pas d'enlever le terrain de football. Il y a de nombreuses étapes avant d'atteindre cette image finale. Il est souligné qu'il serait peut-être judicieux que ce phasage soit étudié et détaillé.



La représentante du Service de la nature et du paysage fait remarquer que la ville a une chance d'avoir une rivière et de la rendre accessible aux Fribourgeois. Elle souligne que la nature redonne beaucoup à l'homme, climatiquement parlant, mais aussi sur la santé de l'eau et la santé humaine. Elle estime enfin que lors des conflits d'usages, il est important d'avoir un regard qui donne la priorité au bien commun.

Le représentant de la Section lacs et cours d'eau du Service de l'environnement demande si le niveau d'eau fluctue de manière journalière étant donné le régime soumis au marnage. Les mandataires répondent qu'en effet, depuis l'usine jusqu'au lac, le tout fluctue quotidiennement. Il faudrait presque quatre images pour se représenter les variations de niveaux. Ce secteur n'est pas comme la plage urbaine des Grandes-Rames. Quand il y aura moins d'eau, les structures, les troncs d'arbres amélioreront la qualité de l'environnement sur ce tronçon.

Le représentant de la Section lacs et cours d'eau du Service de l'environnement rend attentif au fait que lors de la réduction du niveau d'eau, il existe un risque de pièges à poissons et/ou de formation de gouilles d'eau stagnantes qui sont des nids à moustiques.

## *Neigles*

### **Séquence Le port des Neigles**

La Conseillère communale Andrea Burgener Woeffray prend la parole pour informer que le projet propose des solutions pour les actuels utilisateurs du site, à savoir le club de pétanque, les clubs de canoé/kayak et aviron, le club de boxe et l'atelier de sculptures. Dans un premier temps, indépendamment du projet de revitalisation de la Sarine, les locaux appartenant à la Commune vont être assainis. A long terme, le projet propose l'aménagement d'un port.

### **Séquence La Boucle des Neigles**

Le déplacement de la déchetterie ainsi que des ateliers de la Ville sont également prévus dans une vision à très long terme.

L'Architecte de Ville Enrico Slongo souligne que cette dernière image est très forte. Elle appelle les Fribourgeois à être au bord du lac et cela donne une nouvelle perspective à ce lieu. Lors de la fusion du Grand-Fribourg, la déchetterie à cet endroit n'a plus de sens. Enrico Slongo travaille à informer le Conseil communal sur cette vision afin qu'il en soit conscient et la soutienne. Enrico Slongo remercie les mandataires pour cette photo nourrissant une envie et une belle perspective.

## MOT DE LA FIN

L'Architecte de Ville Enrico Slongo informe les participants qu'ils recevront la présentation (cf. présentation annexe 2), une synthèse de cette soirée comprenant les questions et les remarques en français et en allemand, ainsi qu'un schéma, sous la forme d'une carte de synthèse répertoriant l'ensemble des éléments de l'avant-projet présenté ce soir (cf. schéma de synthèse annexe 3).

Le Conseiller communal Pierre-Olivier Nobs remercie les mandataires et les personnes engagées dans ce projet, plus particulièrement la Conseillère communale Andrea Burgener Woeffray pour la conduite de ce projet. Il confie que lors du programme de législature nommé « Fribourg naturellement », il n'aurait pas imaginé réussir à présenter ce projet ambitieux qui redonne une belle identité à cette rivière, dans l'esprit de la genèse de la Ville. Il souligne que l'accès en ville à la nature participe grandement à la qualité de vie.

L'Architecte de Ville présente les prochaines étapes du projet, à savoir :

- L'avant-projet sera transmis pour consultation aux services cantonaux et fédéraux à l'issue de cette séance ;
- Le Conseil communal a sollicité en parallèle un crédit d'étude auprès du Conseil général ;
- Le plan d'aménagement local, comprenant l'ERE, sera mis à l'enquête publique.

A l'issue de ces trois étapes, en 2021, le lancement du projet d'ouvrage pourra débuter ainsi que la sollicitation de la validation du périmètre de l'ERE auprès de la Confédération.

La médiatrice Mme Luyet remercie chaleureusement les participants pour ce riche échange qui a permis de récolter de précieuses informations qui seront très utiles aux mandataires pour la conception du projet.

Martigny, le 23 octobre 2020

Pour Linkfabric

Nathalie Luyet

Groupement Tamarin



Paysage, urbanisme



Hydraulique, génie civil



Urbanisme



Environnement, biologie